but que de préparer l'opinion publique en France à cette éventualité.

Mais qu'il prenne ses quartiers d'hiver à Nice ou de l'autre côté de la frontière, tenons pour certain que M. de Bismarck se rencontrera avec M. Crispi, qui est déjà assez avisé de son arrivée.

Le Mouvement gréviste

La grève de Wazemmes-Lille

La grève continue et les grévistes sont toujours très calmes.

Dans la réunion tenue rue de Flandre, à l'estaminet de la *Glacière*, ils ont décidé la continuation de la grève.

Les grévistes réclament l'annulation du nouveau règlement ainsi que la suppression de l'économat.

LES GAZIERS DE LYON

(De notre correspondant particulier)

Les revendications des grévistes

Lyon, 11 juin. — La grève des ouvriers gaziers continue. Pour remplacer les grévistes, la Compagnie a embauché des manœuvres à Lyon et fait venir quelques ouvriers de Saint-Etienne qui travaillent sous la direction des contremaîtres restés à leur poste. Ils suffisent à la besogne. Il n'est plus besoin du concours des soldats requis à la première heure.

On sait que la cause de la grève a été la punition infligée à un chauffeur, mais maintenant, outre la réintégration de cet homme avec excuses du contre-maître, les ouvriers ont exprimé dans une réunion tenue hier, de nouvelles revendications dont la principale consiste en une augmentation de salaire d'un franc par jour. Les chauffeurs qui gagnent 6 fr. 50 et 7 francs, suivant les fours, demandent 7 fr. et 8 francs : les éteigneurs, 5 fr. 59, et les manœuvres, 4 fr. 50. Ils veulent aussi que la compagnie soit tenue d'embaucher d'abord des ouvriers syndiqués et les non syndiqués ensuite.

Enfin, une délégation a été nommée pour se rendre auprès de la municipalité et demander son appui. D'autre part, il résulte d'un entretien avec le directeur de la compagnie, que celle-ci était absolument décidée à résister aux meneurs, ne voulant pas se laisser faire la loi dans une question d'ordre purement intérieur.

Le conseil d'administration a même décidé qu'aucun gréviste ne serait repris.

Au Conseil municipal

La grève a fait l'objet, hier soir, d'une interpellation au conseil municipal. M. Colliard, socialiste, se plaint des mesures prises par l'administration pour venir en aide à la compagnie du gaz, il ajoute que le véritable auteur du conflit est cette dernière qui, mécontente de voir ses ouvriers former un syndicat, ne cesse de tracasser ceux qu'elle en considérait comme les promoteurs. Il se plaint aussi que des soldats aient été mis à la disposition de la compagnie.

M. Rossigneux, premier adjoint, qui préside, dit que ces mesures ont été prises par l'autorité préfectorale.

M. Augagneur soutient vivement les mesures prises : il ne s'agissait pas, dit-il, des intérêts d'une compagnie, mais d'une question de sécurité publique. Il félicite le gouverneur de Lyon d'avoir secondé le préfet et assuré la sécurité.

M. Bruyat, socialiste, dit que l'administration empêche les légitimes revendications des ouvriers d'aboutir et que les soldats ne sont pas faits pour soutenir des capitalistes.

Finalement l'incident est clos sur la promesse de l'administration municipale de faire tous ses efforts pour amener la fin du conflit.

(Nouveaux détails).

Lyon, 8 heures, soir.—Le service des usines à gaz est assuré pour ce soir par les ouvriers embauchés à Perrache.

A part quelques chasseurs à pied qui travaillent avec les manœuvres, il n'y a presque plus de soldats à la Guillotière.

Dans la réunion des ouvriers tenue cette après-midi et où la presse n'a pas été admise, on a décidé d'envoyer à la mairie une délégation de cinq membres ayant à sa tête le citoyen Brugas, conseiller municipal.

Cette délégation a été reçue ce soir par les adjoints.

Les ouvriers demandent, que la Compagnie reprenne les ouvriers sans exception et qu'elle reconnaisse le Syndicat.

D'un autre côté, le préfet a reçu les deux directeurs, MM. Sigaud et Ancel, qui ont annoncé que le personnel avait été presque entièrement recruté à nouveau et que demain les Compagnies se passeraient de la troupe pour assurer le service.

La municipalité avait préparé une entrevue commune entre les directeurs et les délégués ouvriers.

Cette entrevue vient d'avoir lieu.

Les ouvriers ont demandé : à être traités moins durement par les contre-maîtres, à rentrer tous dans les usines et à obtenir une augmentation de cinquante centimes par jour.

Les directeurs ont répondu qu'ils avaient donné des ordres aux surveillants de déployer moins de sévérité à l'égard des ouvriers, mais que la compagnie avait engagé plusieurs chauffeurs nouveaux et qu'elle ne pouvait pas promettre la réintégration complète des ouvriers pas plus que l'augmentation du salaire.

Finalement il a été décidé que de nouveaux pourparlers auraient lieu demain, à trois heures précises, au siège de la compagnie.

Ce soir, l'éclairage est en retard, mais il commence à l'heure où je vous télégraphie.

Lyon, 11 juin, minuit. — L'ordre n'a pas été troublé. Les grévistes semblent espérer que la Compagnie du Gaz reviendra sur sa décision de ne pas les reprendre.

A Tarare

Tarare, 11 juin. — 250 ouvriers de Tarare viennent de se mettre en grève.

Ils demandent la réduction de la journée à 10 heures.

A Saint-Etienne

Saint-Etienne, 11 juin. — Un millier de mineurs de Grandcroix se sont mis en grève ce matin.

Grandcroix était la seule partie du bassin de Rive-de-Gier qui ait continué le travail. 1,208 ouvriers chôment dans cette partie du bassin, ce qui fait 6,000 grévistes pour le bassin de la Loire tout entier. 8,000 ouvriers ont jusqu'ici échappé à la contagion.

Saint-Etienne, 11 juin. — La grève des mineurs n'est pas encore générale, mais elle semble prendre une extension sérieuse, le travail ayant cessé dans les mines de Villars, Grand-Croix et Rive de Gier. Cela fait seize cents ouvriers nouveaux à ajouter aux cinq mille d'hier.

Dans une réunion de 2000 ouvriers tenue à Saint-Etienne, on a voté à l'unanimité une résolution tendant à amener l'extension de la grève à tout le bassin.

Des ordres sont donnés par les autorités pour que la liberté du travail soit assurée partout et que les puits soient protégés par la force publique et que les mineurs voulant descendre dans les puits n'en soient pas empêchés par les autres.

AVIS COMMERCIAUX

Communication du ministère du commerce

Espagne. — *Matériel naval.* — En annonçant que le Gouvernement espagnol vient de concéder la construction de deux grands croiseurs à la maison Vea Murguia, de Cadix, M. le Consul de France émet l'avis que les industriels français pourraient faire à cette maison des offres de service pour la fourniture de machines, plaques de blindage, agrès et appareaux, canons, etc.

Belgique. — *Adjudication de travaux.* — Le 14 juin, à Bruges, adjudication pour l'entreprise de travaux d'amélioration à effectuer à l'ancien quai des bateaux à vapeur à Ostende.

Ces travaux sont évalués à 77,358 francs.

Le cahier des charges est à la disposition des intéressés au Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Colonies, direction du commerce extérieur. — Bureau des renseignements commerciaux, 80, rue de Varenne.

(Communication du Vice-Consul de France à Ostende).

LE DUEL DE FEIGNIES

La préfecture du Nord a reçu un nouveau rapport relatif au prétendu duel de Feignies.

D'après une enquête faite sur les lieux même où aurait eu lieu le drame, on en a nullement connaissance.

Les habitants de Feignies et de la région consultés n'ont rien vu d'anormal dans ces parages.

Aucune autorisation pour le transport du corps de M. Duval n'a été délivrée jusqu'à présent.

Chronique du Sport

Les Régates de Lille

Les Régates internationales que le Cercle des Régates de Lille, organise pour dimanche prochain s'annoncent sous les meilleurs auspices.

La société organisatrice a déjà reçu de nombreuses adhésions et tout fait espérer une réunion des plus intéressantes pour les amateurs de Rowing, si nombreux à Lille.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Les soutiens de famille. — M. le ministre de la guerre a décidé que les conseils de révision devront se réunir du 1er au 5 juillet 1890, pour statuer, conformément aux dispositions des articles 22 et 34 de la loi du 15 juillet 1889, sur les demandes de dispense à titre de soutiens de famille présentées par les jeunes gens de la classe 1889 et les ajournés de la classe 1888.

Il est donc indispensable que toutes les demandes parviennent, régulièrement instruites pour le *25 juin au plus tard*, à la préfecture ou aux sous-préfectures.

Nous appelons sur ce point la plus sérieuse attention des familles intéressées, qui ne doivent pas perdre de vue qu'aucune demande ne peut être admise par le conseil de révision si elle n'a pas été soumise à l'avis du conseil municipal.

NOUVELLES OFFICIELLES

Direction des douanes. — M. Louis Carpentier est nommé lieutenant à Planard (Nord).

M. Adolphe Dequeker, brigadier à Lille, est nommé sous-lieutenant à Planard (Nord).

M. Pierre Sallé, receveur à Koutkerque (Nord), est nommé au même grade aux Moëres.

M. Edmond Boddaert, brigadier de la direction de Dunkerque, est nommé receveur à Koutkerque.

Douanes. — M. Edmond Falaise, brigadier de la direction de Nancy, est nommé sous-lieutenant à Colleret (Nord).

Contributions indirectes. — M. Huriaux, receveur à Thumeries, est élevé sur place à la 2eme classe de son grade.

M. J. Carlier, contrôleur de 3e classe, 1er commis de direction à Vesoul (Haute Saône), est nommé contrôleur de 1re classe à Cambrai.

M. Cresson, Jacob, contrôleur de 1re classe à Cambrai, est nommé inspecteur de 3e classe dans le département de la Manche.

M. Boineau, Jean, contrôleur de 1re classe à Lille, est nommé inspecteur de 3e classe dans le département du Finistère.

M. Caste, commis principal de sous-direction à Avesnes, est nommé 1er commis de direction, grade de contrôleur à Troyes (Aube).

M. Charles Bresson, contrôleur de 1re classe à Nancy (Meurthe-et-Moselle), est nommé inspecteur de 3e classe dans le département du Nord.

Faculté de droit. — MM. les étudiants désireux de subir les examens de fin d'année à la session de juillet sont invités à faire leur demande avant le 25 juin.

Les élèves qui, pour des raisons graves, ne peuvent subir leurs épreuves à la session prochaine, sont priés d'adresser à M. le Doyen, ou de déposer au secrétariat, dans le même délai, sur timbre de 0 fr. 60 centimes, leur requête accompagnée des pièces justificatives, à l'effet d'obtenir l'autorisation de se présenter en novembre.

Société de Géographie de Lille. — Les membres de la Société de géographie de Lille ont fait, dimanche, une excursion remarquablement intéressante, à travers le groupe des collines tertiaires de la Flandre.

Ils ont gravi le Mont des Cattes, où, par une faveur toute spéciale ils ont pu, un dimanche, visiter le monastère des Trappistes, et tous les bâtiments servant à leurs travaux, puis contempler le vaste panorama qu'on embrasse, de la butte du Calvaire.

Par une route charmante, ils ont cotoyé le mont de Boeschèpe, pour gagner le Mont Noir, tout ombragé de bois touffus.

Plus loin s'élève le Mont Rouge et sa droite, le Mont de Kemmel, qui apparaît couronné de son belvédère.

Descendus du côté de Bailleul, ils ont visité en passant, l'important asile d'aliénés. Guidés avec une extrême complaisance par M. le médecin adjoint, dans toutes les parties de l'immense établissement, ils ont admiré l'ordre et la propreté qui donnent une apparence luxueuse aux appartements et un bien-être réel aux malheureuses qui les habitent.

De là à la ville il n'y a que quelques minutes de marche.

Les excursionnistes ont pu admirer les richesses du musée de Pruydt dont, par une délicate attention, le directeur voulut bien signaler de nombreux objets d'une très grande valeur.

Après cette visite trop hâtive et la vue du magnifique buffet d'orgues de l'église, les touristes reprirent le train les ramenant à Lille, charmés non-seulement par la configuration pittoresque du pays qu'ils venaient de traverser, mais encore par la sympathie qu'ils y avaient rencontrée.

Chronique locale

ROUBAIX

Réunion de Commissions. — Les 7e, 4e et 1re commissions se réuniront demain, vendredi, à cinq heures et demie du soir, pour examiner les questions suivantes :

Service des eaux : cités ouvrières. — Abaissement du tarif. Proposition de M. Debuchy.

Mont-de-Piété : propositions de MM. Degalle et Lepers.

Mont-de-Piété : compte de gestion et compte administratif de 1889. Budget supplémentaire de 1890.

Fabriques des églises St-Martin, Notre-Dame, du Sacré-Cœur, du Saint-Sépulcre, de Ste-Elisabeth, de St-Joseph. Compte administratif de 1889. Budget de 1891.

Service de la constatation des décès : modifications à apporter aux circonscriptions.

Soutiens de famille, classe 1889. Ajournés des classes 1888 et 1887.

Chambre syndicale des ouvriers ferblantiers-zingueurs. — Réunion mensuelle dimanche prochain, 15 juin, à six heures précises, au siège social, 52, rue de l'Epeule.

Choral Nadaud. — La commission administrative du Choral Nadaud informe MM. les sociétaires qu'il y aura répétition générale aujourd'hui jeudi, à neuf heures très précises.

Elle leur rappelle que les absences non motivées ne sont plus admises et seront dès aujourd'hui une cause de non admission pour le concours.

Les ivrognes. — Les fortes chaleurs que nous subissons en ce moment, ont pour but d'altérer les gosiers.

Mardi après-midi vers une heure et demie, le nommé Benoit Wanier, marbrier, âgé de 40 ans, demeurant rue de Tourcoing, cour Flipo, a été conduit au violon pour ivresse. Vers sept heures, la nommée Augustine Vanhovervelle, marchande de poissons demeurant rue des Fabricants, a été également arrêtée pour ivresse.

Les expulsés. — La police a procédé à l'arrestation des nommés Pierre Gloribus, tailleur, âgé de 28 ans et Honorine Vandendaele, éplucheuse, âgée de 48 ans, demeurant rue des Anges, cour Dhondt.

Tous deux sont inculpés d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Mari peu galant. — Mardi soir, vers huit heures et demie, le nommé Isidore Dufour, mécanicien, poursuivait rue des Longues-Haies, sa femme qu'il battait comme plâtre.

Vint à passer l'agent Dubois qui s'empara de Dufour et le conduisit au dépôt du troisième arrondissement.

Chiens en fourrière. — Dans la journée de mardi, huit chiens ont été mis en fourrière et cinq contraventions ont été dressées.

Un accident rue des Longues-Haies. — Un jeune bambin de quatre ans, nommé Gustave Claise, traversait la rue des Longues-Haies, mardi après-midi vers cinq heures, lorsqu'il fut renversé par une voiture à bras conduite par Pierre Simoens, demeurant rue Watt, domestique chez M. Capelle, boulevard Gambetta,

L'une des roues de la voiture lui passa sur le pied droit qui fut écrasé.

Après avoir reçu les soins d'un médecin, il a été transporté à son domicile rue des Longues-Haies.

Vol et abus de confiance. — Le nommé Achille Clepekens, contre-maître corroyeur, âgé de 34 ans a été arrêté pour vol et abus de confiance au préjudice de son patron, M. Labbe-Copin, rue St-Jean.

Bris de clôture. — Mardi matin, vers sept heures, le nommé Arthur Debarge, âgé de 13 ans, demeurant rue de la Longue-Chemise, cour Carrette, a été surpris par M. Dehodt, instituteur à l'école de la rue Decrême, occupé à casser les vitres et une serrure à l'école.

Un rapport a été rédigé à sa charge.

Amateurs de danse. — Mardi soir, vers dix heures et demie, le nommé Desnerck, cabaretier rue Darbo, donnait chez lui un bal sans autorisation.

Les agents Decourcelle et Ducatez, qui étaient de ronde dans ce quartier, entrèrent et dressèrent une contravention à la charge du cabaretier.

La grève du tissage Henri Prouvost. — La grève du tissage Henri Prouvost, rue du Nouveau-Monde, est entièrement terminée.

Tous les ouvriers ont repris le travail hier matin à huit heures et demie.

Six d'entr'eux ont été renvoyés et remplacés par d'autres.

Un noyé près du pont du Chemin de fer. — Hier matin à huit heures et demie, M. Copin, batelier, a retiré du canal, près de la distillerie Droulers, au Pont du Chemin de fer, un individu qui a été reconnu pour être Alphonse Conque, tisserand, demeurant rue Bernard, cour Demarcq.

Il a été transporté à la Morgue de l'Hôtel-Dieu.

A ce propos, nous ne saurions réclamer à trop grands cris l'établissement d'un garde-fou au Pont du Chemin de fer, théâtre de ce malheureux accident. L'endroit est on ne peut plus dangereux.

L'incendie de la rue de la Redoute. — Nous avons été les premiers à relater l'incendie qui s'est déclaré hier matin, à trois heures et demie, dans le magasin de plafonnage de M. Dupont, rue de la Redoute, à un tas de paille de lin.

Ce sont les voisins qui, se sont aperçus du feu, notamment MM. Grard, 17 ans, rue de la Redoute, 145, et Nœns, cabaretier, même rue.

M. Grard a donné aussitôt l'alarme au poste de la rue Saint-Vincent-de-Paul. Les agents Kints, Marcelli et le sapeur-pompier Sonneville arrivèrent avec une pompe à bras et s'empressèrent de combattre le feu. On y parvint facilement en prenant l'eau à la filature Pollet-Duthoit.

Une demi-heure après on était maître du feu. La cause de l'incendie est inconnue. Un tas de paille de lin était situé près d'une grande quantité de chaux et l'on suppose que cette matière aura communiqué le feu à la paille.

D'un autre côté on suppose que des vagabonds ont pénétré dans le magasin pour y passer la nuit, et qu'en allumant une cigarette ils auront jeté l'allumette sur la paille.

Il y a assurance.

TOURCOING

Conseil municipal. — Par suite d'une indisposition de M. Hassebroucq, maire, la troisième séance de la session ordinaire de mai du conseil municipal qui devait se tenir demain vendredi n'aura pas lieu.

Un pendu rue du Nord. — Hier soir, entre 5 et 6 heures, un malheureux vieillard, M. Louis Louage, âgé de 59 ans, célibataire, demeurant avec sa sœur, veuve Lerouge, épicière, rue du Nord, 16, s'est pendu dans son grenier.

C'est sa sœur qui l'a aperçu et a appelé au secours. Deux citoyens, MM. Duhamel, 52 ans, mécanicien, et Emile Dennient, 21 ans, liseur, sont aussitôt monté et le premier a coupé la corde.

La strangulation était complète, mais le cadavre du vieillard était encore chaud.

Il ne pouvait y avoir bien longtemps qu'il avait mis son funeste dessein à exécution, car il était rentré après cinq heures de sa tournée : il était marchand de lait.

Le suicide doit être attribué, croit-on, à des chagrins intimes.

M. le docteur Brunet a constaté le décès.

Accident. — Lundi dans la soirée, un malheureux jeune homme de 21 ans, Jules Dekeyser, estropié des deux jambes, marchant avec des béquilles, sortait de chez sa sœur, rue des Carliers, lorsqu'il fut renversé par un coup de vent.

Dans sa chute, le pauvre infirme se fractura le bras droit. Il a été admis à l'Hôtel-Dieu.

Jules Dekeyser est orphelin. Il a été longtemps en traitement dans un hôpital de Lille et a subi une opération aux jambes qui n'a pas été heureuse.

L'accident de la gare. — L'état de Vandevelde, la victime de l'accident arrivé à la gare de Tourcoing inspire de vives inquiétudes. On craint un dénouement fatal.

Service téléphonique. — Le bureau téléphonique de Tourcoing va être prochainement pourvu d'un directeur spécial qui sera, croyons-nous, l'un des employés du bureau télégraphique.

Cette mesure sera sans doute de nature à apporter une certaine amélioration dans le service téléphonique.

La salle d'audience de simple police. — A partir d'aujourd'hui, les audiences de simple police qui depuis longtemps se tenaient dans la salle des mariages, se tiendront dans l'ancienne salle d'audience de l'Hôtel-de-Ville avec entrée par le perron faisant face à la rue de l'Industrie.

Des réparations assez importantes ont été effectuées dans la salle d'audience qui était abandonnée depuis de nombreuses années.

Avis militaire. — Les hommes appartenant aux classes 1865 et 66 ont été prévenus d'avoir à déposer leur livret militaire du 1er au 15 juin à la gendarmerie.

A la date d'hier, sept dépôts de livrets seulement ayant été effectués, nous ne saurions trop engager les intéressés à se conformer aux instructions s'ils veulent éviter des peines disciplinaires.

Ceux des hommes des classes 1867 et 1868 qui auraient égarés leur livret, sont invités à en faire leur déclaration dans le plus bref délai à la gendarmerie.

Crise de nerfs. — Une jeune fille de Saint-Malo, habitant rue de Tourcoing, à Roubaix, qui avait été amenée hier dans la soirée au commissariat central de police pour être interrogée sur un larcin de laine a été prise d'une crise de nerfs très intense.

M. le docteur Brunet a donné ses soins à cette jeune fille.

Contraventions. — Des contraventions ont été dressées contre les frères Camille, Frédéric et Charles B., tisserand et Henri M., cordonnier, pour violences légères ; A. D., mécanicien, pour tapage nocturne et injures.

Chiens. — Quatre chiens ont été saisis hier et deux contraventions relevées pour divagation.

APÉRITIF

BANYULS-TRILLES

Vin agréable tannique, fortifiant et digestif

« **Le VIN DE BANYULS** est le Vin le plus riche en tannin que l'on connaisse. — C'est un Vin de **quinquina naturel**. Tout concourt à lui assurer le premier rang. » *docteur* BOUCHARDAT. »

« Pris en dehors des repas ou au moment de se mettre à table, le **VIN DE BANYULS-TRILLES** est un excellent tonique qui stimule les fonctions de l'estomac et auquel on peut avoir recours dans le cas d'atonie, sans avoir à redouter le plus léger accident. » *Docteur* PROTE. ».

Les lignes qu'on vient de lire sont la meilleure des recommandations en faveur de ce produit.

DANS TOUS LES CAFÉS ET CHEZ LES ENTREPOSITAIRES

Exiger la marque sur la bouteille

WATTRELOS

Protestation contre l'augmentation des alcools. — Une liste de protestation contre l'augmentation de l'alcool des licences est déposée chez M. Ernest Somain, cabaretier à la barrière du Crétinier.

L'INFANTICIDE DE CROIX

M. le docteur Castiaux a opéré l'autopsie du petit cadavre et bien qu'il n'ait pas encore déposé son rapport, on peut déjà dès à présent reconstituer la scène du crime.

La fille Olivier, qui est une gaillarde vigoureusement découplée a d'abord essayé de tuer son enfant en lui comprimant fortement le sommet de la tête et craignant que ses patrons n'entendissent ses cris et qui ne mourait pas assez vite à son gré, lui a ensuite broyé avec une force inouïe la mâchoire et les maxilaires inférieurs.

De plus, M. Castiaux a constaté à la gorge de graves blessures qui ont été produites par un instrument tranchant ainsi que par divers fragments d'os résultant de la fracture de la mâchoire.

L'enfant est mort étouffé par le sang qui s'est introduit dans les poumons.

Marcq-en-Barœul. — Une charmante fête de famille réunissait samedi dernier les ouvriers de M. Donat-Montellier, fondeur à Marcq-en-Barœul, pour l'inauguration de sa nouvelle fonderie.

A six heures, M. Montellier rassembla tous ses ouvriers, au nombre de 75 environ et les réunit fraternellement dans un superbe banquet, servi dans les nouveaux ateliers, qui avaient été pour la circonstance decorés avec un goût exquis.

A l'issue du banquet, M. Montellier en termes émus remit à M. Charles Devos une superbe médaille d'argent, en reconnaissance des soins dévoués et intelligents que cet honnête ouvrier a rendus à l'établissement depuis dix-sept ans qu'il en fait partie.

Un fort beau feu d'artifice fut ensuite tiré dans le jardin et un bal très animé clôtura cette charmante fête, dont les ouvriers garderont longtemps le souvenir.

Marcq-en-Barœul. — Voici les résultats du carrousel qui a eu lieu dimanche dans cette localité :

1er prix Ernest Barge, de Marcq ; 2e, Théodore Glorieux, de Wanoing ; 3e, François Castel, d'Hellemmes ; 4e, Désiré Lefebvre d'Annappes ; 6e, Henri Lebrun, de Bondues ; 6e, J.-B. Desruelles, d'Annappes ; 7e, Camille Deschuymes, de Croix.

Surprise : J.-B. Droulers, d'Hem, Edmond Hennion, de Marcq ; Faviez, de Mérignies ; Jules Sabin de Lesquin ; Louis Bonduel, de Quesnoy-sur-Deûle Isbled, d'Emmerin ; Constant Berquart ; Henri Lepers, de Bondues ; Désiré Houzet, d'Ascq ; Jules Castel, d'Emmerin ; Désiré Plouvier, de Toufflers ; J.-B. Lebrun, de Bondues ; Jean Lenaert, d'Hellemmes ; François Ham, de Mérignies ; Charles Leduc, d'Ascq.

LILLE

Conférence sur l'éclairage au magnésium. — Hier soir à 9 heures a eu lieu, dans la salle de la Société des Sciences à la Mairie, la conférence donnée par M. L. Denayrouze, professeur à l'Ecole polytechnique, sur l'éclairage par l'incandescence de la magnésie au moyen du gaz, et la production de la lumière blanche, semblable à la lumière électrique.

Après avoir remercié les auditeurs qui se sont rendus à son invitation, M. Denayrouze présente le nouvel appareil qu'il croit appelé à remplacer les foyers électriques.

Le conférencier avec une clarté et une netteté remarquables, remonte à douze ans, et étudie rapidement les différents moyens d'éclairage en usage aujourd'hui.

Devant les progrès incessants de la lumière électrique avec les appareils de M. Jabloskoff, les grandes compagnies de gaz ont cherché et trouvé des appareils qui peuvent à l'heure qu'il est, rivaliser de puissance et d'éclat avec les foyers électriques.

Après un résumé sommaire des inconvénients de ce genre d'éclairage, il expose les diverses méthodes de lumières à incandescence, les perfectionnements dont elles ont été l'objet et fait la description du nouvel appareil Clamont à incandescence de magnésie.

Avec ce nouveau système, la flamme ne se voit pas, le gaz brûle à la sortie des bouches, à l'état de flamme bleue, puis passe au-dessus d'une spirale de forme conique en fil de magnésie qui est, par l'effet de la chaleur portée à l'incandescence. La flamme est attirée au haut de l'appareil par une cheminée placée au-dessus, et on obtient ainsi une lumière fixe, éclatante, qui ne produit aucune chaleur.

M. Denayrouze a installé l'éclairage électrique de l'avenue de l'Opéra, à Paris. Il a dû, pour cette installation, employer trois locomobiles de la force de 20 chevaux et en mettre une de plus en réserve ; trois machines électriques et soixante foyers système Jabloskoff. S'il devait recommencer aujourd'hui il poserait les nouveaux foyers à incandescence de magnésie et obtiendrait ainsi de meilleurs résultats.

Il engage vivement les personnes qui ont l'intention de changer leur genre d'éclairage, à examiner sérieusement les avantages du nouveau système qui est un foyer intensif utilisant la chaleur du gaz, et rappelle qu'il existe maintenant une méthode nouvelle, qui écarte tout danger et qui possède tous les avantages de la lumière électrique sans en avoir les inconvénients.

Scène de violences. — Mardi, vers dix heures et demie du soir, le nommé François Olivier, âgé de 30 ans, ouvrier maçon, demeurant rue de Fives, 14, a lancé à la tête de sa femme, une chaise qu'il tenait à la main, au cours d'une violente discussion qu'il avait avec elle.

Le docteur Hoschtetter qui lui a donné ses soins a déclaré que les blessures pouvaient avoir des suites graves.

Ce mari brutal a été mis à la disposition du Parquet.

Accident. — Hier vers trois heures du soir le jeune Louis Duval, âgé de 15 ans, demeurant rue du faubourg de Douai, ouvrier chez M. Castel, rue de Douai 3, a eu la main droite légèrement écrasée en voulant nettoyer une machine à percer.

Malade sur la voie publique. — Hier, vers 7 heures du soir, le sieur Adolphe Desplanchaut, âgé de 68 ans, pensionnaire des petites sœurs des pauvres, est tombé malade rue des Arts. Les premiers soins lui furent aussitôt prodigués, puis il fut reconduit à l'hospice.

Tentative de viol. — Mardi, vers cinq heures et demie du soir, le nommé Moreau, Alexandre, âgé de 29 ans, demeurant cité St-Maurice, se promenait sur les remparts, entre la porte de Tournai et la *Noble Tour*, lorsque Mlle Trehou, couturière, âgée de 29 ans, qui s'en retournait chez elle, passa par cet endroit pour abréger sa route.

Moreau l'aborda, lui fit d'ignobles propositions, et devant son refus énergique, il se jeta sur elle, la terrassa et se disposa à lui faire subir les derniers outrages.

Aux cris de Mlle Trehou, des gamins qui jouaient près de là, allèrent prévenir le poste de gendarmerie du Boulevard Louis XIV et immédiatement deux gendarmes arrivèrent à son secours et la délivrèrent des mains de ce misérable.

Lorsque Moreau se vit sur le point d'être arrêté, il se rua sur les gendarmes, leur distribua force coups de poing et coups de pieds et il ne fallut pas moins de trois hommes pour le maîtriser et le conduire à la Maison d'arrêt.

Cet ignoble individu est un souteneur des plus dangereux et a déjà encouru de nombreuses condamnations pour rebellion.

Vol. — M. L..., boucher au marché St-Nicolas, a été dernièrement victime d'un vol assez important.

Il avait enfermé dans un coffre une somme de près de 1,000 francs qu'il destinait au paiement de diverses factures, et quand il voulut payer ses créanciers, il s'aperçut avec stupeur que le coffre était vide.

Une enquête est ouverte pour retrouver le voleur.

Menus faits. — Une information est ouverte au 7e arrondissement au sujet d'un vol de 4500 francs, commis au préjudice des époux Lalbe, bouchers, rue Jean-Bart, 2. L'auteur de ce vol qui remonte du 20 mai au 10 juin est inconnu, il n'y a eu aucune effraction.

— Le sieur Henri Vaneck, âgé de 17 ans, peigneur de lin, demeurant rue Roussel 2 a été l'objet d'un procès-verbal pour coups et blessures envers son beau-père.

— Une information est ouverte au 5e arrondissement au sujet d'un vol d'une voiture et d'un cheval arrêtés rue Masséna, commis au préjudice du sieur François Maton, marchand de légumes, demeurant à Croix.

— La police a procédé, hier, à l'arrestation du nommé Pierre Van de Genachte, âgé de 47 ans, sans domicile ni profession, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

TRÈS PROCHAINEMENT

LE PARADIS PERDU

LE NORD

INCENDIE A COMINES

Une victime

Mercredi, vers une heure du matin, les habitants de cette ville étaient mis en émoi par le tocsin qui sonnait à toute volée. Le feu venait de se déclarer dans le logement du concierge de l'établissement de MM. Hassebroucq frères, rue de Lille, en face la rue de la Gare.

Les pompiers de Comines (France), et de Comines (Belgique), immédiatement prévenus, arrivèrent sitôt l'alarme donnée, mais comme cela arrive souvent en pareille circonstance, le manque d'eau paralysa tous les efforts et lorsqu'on pût attaquer efficacement l'incendie, le fléau avait fait de tels progrès que l'on dût se borner à protéger les maisons voisines, notamment le magasin de M. Longcamp qui était particulièrement menacé.

Enfin, après trois heures d'efforts et de fatigue, l'incendie diminuait à vue d'œil et l'on pouvait pénétrer dans la maison.

Pendant toute la durée du sinistre, le concierge de la maison, M. Edouard Fortrie, qui aurait dû être un des premiers à combattre le fléau, n'avait été vu de personne, et l'assistance commentait beaucoup cette absence. L'on fit part de ce fait au lieutenant Beuw, de la Compagnie de Comines (Belgique). Celui appréhendant avec raison un malheur, visita minutieusement tous les décombres, et à quatre heures et demie le corps du malheureux concierge était retrouvé entièrement carbonisé.

On croit que c'est en montant au grenier, pour chercher à sauver ses économies, qui s'y trouvaient déposées, que ce malheureux, qui était employé dans la maison depuis plus de quarante ans, a trouvé la mort.

Les causes du sinistre sont inconnues.

VALENCIENNES

Accidents. — Hier, vers midi, un jeune ouvrier ramoneur de 16 à 17 ans, employé par Mme Vve Gamant, nettoyait une cheminée dans une maison de la rue Delsaulx.

Après être arrivé dans la partie supérieure qui émerge du toit, il lut sembla parait-il que la cheminée oscillait.

Pris de peur, il se laissa glisser vivement à l'intérieur et retomba ainsi lourdement sur le sol.

Dans cette chûte, il s'est foulé un pied et se plaint en plus de vives douleurs internes.

CAMBRAI

St-Souplet. — *Une brute.* — Hier matin, un ouvrier terrassier, un peu pris de boisson, voulait rentrer dans un estaminet situé sur la Grande Place.

A peine avait-il ouvert la porte que le patron survint, et pour l'empêcher d'entrer lui donna une telle bourrade que notre homme alla rouler dans le ruisseau.

Puis il s'arma d'un énorme gourdin, et porta un grand coup sur les reins du terrassier, qui fut assez longtemps avant de se relever.

Plainte a été déposée.

AVESNES

Hautmont. — *Accident* — Hier, vers 3 heures de l'après-midi, en chargeant l'entretoise d'un pont sur un chariot pour le transporter hors de l'usine de M. Dehercriver, le sieur Eugène Deglas, âgé de 47 ans, a eu les deux jambes fracturés par la chute de cette pièce, qui ne pèse pas moins de 4,500 kil.

Le docteur Carré lui a prodigué les soins nécessaires.

— Dans le courant de septembre dernier, le nommé Basile Gerbout, âgé de 33 ans, journalier, commettait en Belgique un attentat à la pudeur avec violences sur une petite fille.

Réfugié en France, il avait été pour ce fait condamné par défaut à 7 mois de prison.

La gendarmerie a, en vertu d'un mandat d'extradition, procédé hier à son arrestation et l'a remis aux autorités belges.

DUNKERQUE

Tombé à l'eau. — Hier à 10 heures 1/2 du soir, M. Galloo, employé des ponts et chaussées, est venu prévenir au café du port qu'un homme venait de tomber à l'eau dans le bassin du commerce, en face du dit café. Plusieurs consommateurs sont aussitôt sortis et se sont livrés à des recherches au moyen d'une petite embarcation pendant une demi-heure environ mais n'ont rien découvert si ce n'est qu'une casquette qui flottait en cet endroit, laquelle a été déposée au commissariat central de police.

Arrestation. — Hier, la police a procédé à l'arrestation de la nommée Emilie Bonnay, 20 ans, fille soumise, demeurant rue des Passerelles, 64, en vertu d'un réquisitoire, pour subir une peine de plusieurs jours de prison.

Au port.—Hier matin, à sept heures, le trois-mâts « Blanche et Louise », de Bordeaux, chargé de nitrate, passait l'écluse du bassin de la marine pour se rendre dans le bassin du commerce, ayant son ancre qui pendait à tribord presque à l'avant, quand cette dernière s'accrocha à un creux pratiqué dans le quai ; le navire s'inclina alors de ce côté, et une flèche de l'ancre, par suite de la pression, troua une plaque du bâtiment à environ 50 centimètres audessus de la ligne de flottaison.

Il n'y a pas eu d'autre accident.

Chronique maritime.— Le steamer anglais « Clan Drumont » (Clan Lines steamers), agent, M. Edward. H. Seligman, doit prendre charge à Dunkerque en marchandises diverses pour Glasgow, vers le 18 juin.

Chronique maritime. — Le steamer français « Morbihan » compagnie générale transatlantique, agent M. J. Basse était en charge le 10 juin à Bordeaux, pour l'Algérie.

Les steamers français « Vannina » et « Président Leroy-Lallier », (compagnie des bateaux à vapeur à hélice du Nord), directeur M. L. Dubuisson, sont arrivés à Dunkerque le 10 juin, venant de Bordeaux.

Le steamer français « Albert » (même compagnie), est en charge à Dunkerque pour le Hâvre.

Le steamer français « Fournel » (compagnie générale transatlantique) agent, M. J. Basse, est arrivé au Hâvre le 9 juin, où il prend charge pour l'Algérie.

Le steamer français « Gard » (même compagnie), est en charge à Dunkerque pour le Hâvre, Bordeaux et escales en Algérie.

Le 3-mâts français « Carioca », appartenant à MM. A. D. Bordes et fils, agent, M. Lequerhic, est arrivé à Dunkerque le 10 juin, venant d'Iquique, d'où il est parti le 7 mars.

Le steamer français « Fournel » même compagnie, est parti du Hâvre le 10 juin allant à St-Nazaire charger pour l'Algérie et de retour à Dunkerque.

Le navire français « Caroline » est parti d'Iquique le 7 juin allant à Dunkerque avec nitrate.

Le 3-mâts « Blanche-et-Louise », maison Lequellec, est entré le 11 juin à Dunkerque, venant d'Iquique avec nitrate de soude.

Le 3-mâts « Louise-Collet », est entré le 11 juin à Dunkerque, venant de Sainte-Marie (Haiti), avec campêche.

Le steamer « Albert », de la Compagnie générale des bateaux à vapeur à hélice du Nord directeur M. L. Dubuisson, est parti le 11 juin de Dunkerque allant au Havre.

Nouvelles d'Islande. — M. Beck, armateur, vient de recevoir une lettre datée du 21 mai, de son navire « Léontine », capitaine Vindart, disant qu'il avait 175 tonnes de morues. Equipage en bonne santé.

— La goëlette « Nathalie » croyons-nous, vient d'arriver à Bordeaux d'Islande. Ce navire a apporté une vingtaine de lettres à nos armateurs dunkerquois.

Voici d'après les renseignements qui sont donnés, les pêches suivantes : 17 mai gœlette « Vigoureuse » 218 tonnes, morues ; 2e, g. « Argile » 224 tonnes.

Les bâtiments ci-après avaient à bord à des dates variant entre le 25 et le 31 mai.

Gœlette « Mardyckoise » 304 tonnes ; « Ravissantes », 210 ; « Perle », 180 ; « Pauline », 163 ; « Léontine », 174 ; Marie Louise » 174 ; « Notre-Dame-des-Dunes » 206 ; « Belle-Hélène », 260 ; « Fileur », 105 ; « Yvonne », 110 ; « Jeanne », 135 ; « Décidé », 250 ;

D'après une lettre reçue de Faxe-Fiore et datée du 24 mai, la gœlette « Margot », capitaine Molaus avait à bord 259 tonnes.

PAS-DE-CALAIS

L'ÉLECTRICITÉ A CALAIS

Hier, a été inauguré l'éclairage électrique des gares de Calais, pour lequel on a fait construire à la gare-ville une usine centrale distribuant la force à distance.

Deux machines motrices de cent cinquante chevaux chacune et trois machines génératrices de mille volts chacune installées dans cette usine font fonctionner des machines réceptrice de la gare maritime, distante de plus de trois kilomètres.

Le fonctionnement de la nouvelle installation a réussi complètement.

L'avant-port et le port des paquebots sont éclairés comme en plein air, mais, ce qui frappe surtout le visiteur, c'est la belle galerie de 140 mètres, dont l'éclairage est féerique, de même que celui du hall.

Très prochainement, des trains de tramways électriques circuleront de la gare maritime à la gare centrale et à celle des Fontinettes.

Verlincthun. — Le nommé Honoré Loutillet, journalier, demeurant au hameau de Chearnu, a été trouvé mort dans son grenier. Le docteur Dehédin, qui a constaté la mort, a déclaré qu'il avait succombé à une attaque d'apoplexie.

Auchel. — Le nommé Antoine Ducros, âgé de 23 ans, mineur, employé aux mines de Marles, fosse n° 4, à Rimbert-les-Auchel, pour les travaux de guidage du deuxième puits, a été victime d'un accident qui aurait pu être très grave.